Image not found or type unknown

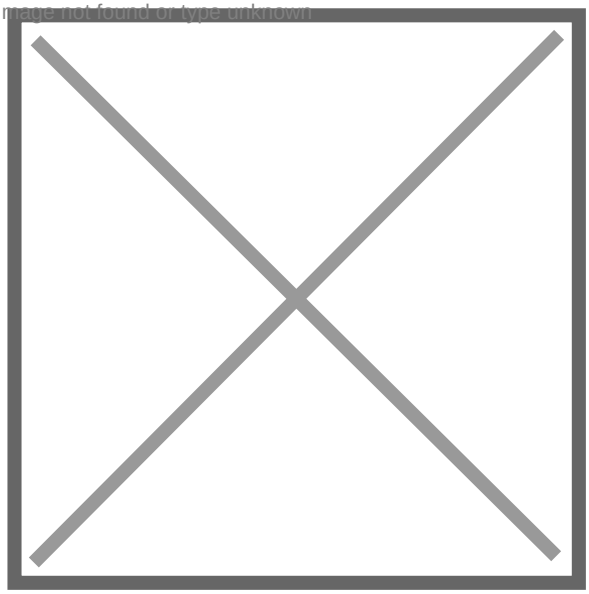

Probleme avec un professeur

Par **dax**, le **08/10/2009** à **16:03**

Bonjour,
mon enfant a pris une giffle part son prof car le professeur s'appelle monsieur coton et mon fils s'est moque de lui en disant coton tige avez t'il le droit de lui mettre une giffle

Par **Tisuisse**, le **08/10/2009** à **19:12**

Bonjour,

Votre fils, avait-il le droit d'appeler son prof. "coton-tige ?" vous êtes-vous posé la question ? Le mien m'aurait raconté ça à la maison, il s'en prenait une autre sur l'autre joue, comme ça, pas de jaloux. Je lui aurai, par la même occasion, rappelé les règles de respect qu'il doit envers les autres, profs. ou non.

Maintenant, sur le plan juridique, donc judiciaire, une plainte de ce type risquerait fort d'être classée sans suite par le procureur.

Par **jeetendra**, le **08/10/2009** à **19:26**

Bonsoir, la giffle n'excuse pas l'injure, mais en meme un enseignant doit se faire respecter, faire preuve d'autorité (sinon c'est le monde à l'envers), d'autant plus qu'il est interdit d'insulter [fluo]publiquement son enseignant[/fluo], de se moquer de lui, vous pouvez toujours déposer une plainte, une réclamation, mais j'ai bien peur que ça n'aille pas loin tout ça, à vous de voir,

cordialement.

Par **frog**, le **08/10/2009** à **21:52**

[citation]Maintenant, sur le plan juridique, donc judiciaire, une plainte de ce type risquerait fort d'être classée sans suite par le procureur.[/citation]
Pour les cas de violences concernant un mineur et qui sont exercées par une personne ayant autorité, je ne serais pas aussi optimiste.

Par **Tisuisse**, le **08/10/2009** à **23:59**

Tout à fait d'accord frog, mais les juges ou les procureurs prennent aussi en compte les insultes ou les coup dont ils font l'objet.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés